

Thoiry

Secteur Plateaux de la Leysse

Modification n°5 : vu pour être annexé à la délibération de novembre 2025

0 200 300 Mètres



ements patrimoniaux, environnementaux et paysagers

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers de l'hébergement et des établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers les autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire
- Bâtiment susceptible de changer de destination vers les commerces et les activités de services
- Chalet d'alpage susceptible de changer de destination
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Bâtiment agricole
- Alignement d'arbres et haies à préserver
- Linéaire commercial
- Linéaire d'activités
- Linéaire commerces de détails
- Règle d'alignement des constructions
- Tracé de principe pour cheminement piéton
- Tracé de principe pour cheminement cyclable
- Tracé de principe pour cheminement cyclable à créer

Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer (L123-1-5 6)

Facteurs paysager à protéger

- Espaces écologiques et paysagers au sein de l'espace urbain
-  Boisements à enjeux écologiques hors zone urbaine
- Ripisylves

Acteurs de projets

- ☑ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ☐ Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG) avec une durée maximale de 5 ans à partir de la date inscrite
- 🏗 Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- ☒ Emplacement réservé (ER)

Facteurs de risque

- ☒ Aléa fort identifié au PIZ
- ☒ Aléa moyen ou faible identifié au PIZ
- ☐ Aléa fort identifié au PPR
- ☒ Aléa moyen ou faible identifié au PPR
- ☐ Aléa moyen ou faible identifié au PIZ complémentaires
- ☐ Aléa fort identifié au PIZ complémentaires

■ Secteur soumis à condition spéciale de constructibilité au titre du R.151-34 du code de l'urbanisme | Secteur soumis à condition spéciale au titre du R.151-34 du Code de l'urbanisme en attente d'étude de risque

Risque technologique identifié

onage

■ AU à vocation d'habitat	■ At	■ UD
■ AU à vocation mixte	■ N	■ UE
■ AU à vocation d'activité	■ Nc	■ UC
■ AU à vocation touristique	■ NI	■ UH
■ 2AU	■ Nt	■ UN
■ A	■ PSMV	■ UT
■ Aa	■ UA	
■ Ap	■ UC	

